

SNTRS



informations

Bulletin de liaison du Syndicat
National des Travailleurs de la
Recherche Scientifique C.G.T.

édité par nos soins
25, RUE DES CHEVREUSE 91 400 ORSAY Tél. 69.07.60.13.
C.P. N° 50099 - Directeur de la Publication : A. MONTINTIN

Supplément au N° 26

mercredi 9 novembre 1988

S.N.T.R.S. INFO.

FLASH

Spécial **INSERM.**

A TOUS LES ADHERENTS

Mardi 15 novembre

JOURNÉE D'ACTION NON-STOP

En Région Parisienne

POUR LA
RECHERCHE

à 10h

RASSEMBLEMENT à l'ASSEMBLEE NATIONALE
angle de la rue de Lille et du bd St Germain.

pour se rendre en MANIFESTATION
au MINISTERE DES FINANCES.

L'après-midi :

Participation aux actions interprofessionnelles
et intercatégorielles organisées par
L'UGFF et l'UGICT.

En province

Nous appelons les sections du SNTRS-CGT à organiser des
initiatives avec l'INRA-CGT et l'UNSES-CGT et à prendre
contact avec les UD et les Commissions Départementales
UGICT.

Qu'on se le dise...

TOUT CE QUE VOUS CHERCHEZ
À SAVOIR SUR LE STATUT, LES CARRIÈRES, LA
RETRAITE... ET QUE VOUS NE SAVEZ PAS
OÙ TROUVER...

Memento

SERA
DANS LE MEMENTO
DU

SNTRS-CGT

0	PRESENTATION - PREAMBULE
A.1	LES CORPS DES ITA ET DES CHERCHEURS
A.2	LES MISSIONS DES PERSONNELS
A.3.1	LES GRILLES INDICIAIRES
A.3.2	LES PERSPECTIVES DE CARRIÈRES
A.4.1	LES CONCOURS EXTERNES : CONDITIONS GÉNÉRALES
A.4.2	LES CONCOURS EXTERNES : LES TITRES ET DIPLOMES
A.4.3	LES CONCOURS EXTERNES : ITA, DÉROULEMENT
A.4.4	LES CONCOURS DE RECRUTEMENT CHERCHEURS
A.4.5	LE STAGE, LA TITULARISATION, LA NOMINATION
A.5	LES CONCOURS INTERNES ITA
A.6	LES EXPERTS, LES JURYS D'
A.7	LES PROMOTIONS DE CORPS
A.8.1	LES PROMOTIONS DE GRADE
A.8.2	LES PROMOTIONS DE GRADE
A.9	LA NOTATION, L'AVANCEMENT
A.10.1	LE DÉTACHEMENT, LE DÉTACHEMENT
A.10.2	LE DÉTACHEMENT
A.10.3	LA MISE À DISPOSITION
A.10.4	LA DISPONIBILITÉ
A.10.5	LE CONGÉ
A.10.6	LE SERVICE
A.11	LES CORPS PARTICULIERS
A.12	LA FONCTION
A.13.1	LE CADRE TITULAIRE
A.13.2	LE CADRE TITULAIRE
A.13.3	LE CADRE TITULAIRE
A.14	LA MISE À DISPOSITION
A.15	LA MISE À DISPOSITION
A.16	LA MISE À DISPOSITION
A.17	LA MISE À DISPOSITION

SNTRS-CGT
A.
B.1.

PROMOTIONS DE GRADE

I. LES CONDITIONS GÉNÉRALES

Pour pouvoir bénéficier d'un avancement de grade au choix ou après sélection professionnelle, l'agent doit remplir au 31 décembre de l'année considérée, certaines conditions :

- être classé dans un échelon déterminé,
- avoir un âge minimal,
- le corps une certaine ancienneté dans (conditions et dans l'échelon grade : voir en annexe).

Cadre titulaire :

- Les périodes d'activité (y compris les congés maladie et les congés de formation).
- Les périodes de détachement et de mise à disposition.
- La période de service militaire et de parentalité.

Cadre contractuel :

- L'article 63 du décret particulier (CNRS ou INSERM) prévoit que les services accomplis dans le cadre du statut de contractuel, dans une catégorie équivalente, au corps de titulaire, sont assimilés à des services de titulaires (périodes de titularisation, service militaire, parentalité).

Temps partiel :

- Les services accomplis à temps partiel sont considérés comme des services à temps plein.

Particularité des A.A.P. :

- L'ancienneté requise prend en compte celle d'AAR et celle acquise dans un autre corps de catégorie A Fonction Publique.
- L'ancienneté éventuelle dans un corps de catégorie B, au-delà de 12 ans est admise en déduction de l'ancienneté minimale requise, sans

toutefois la faire baisser à moins de 5 ans, en AAR + catégorie A Fonction Publique.

II. LE CHANGEMENT DE GRADE AU CHOIX

Les changements de grade au choix sont prononcés par le Directeur Général sur proposition du Directeur d'Unité, au vu d'un dossier rempli par le responsable, après et contre-signé d'avancement, après et contre-signé d'avancement sur un avis du Directeur Général en fonction du nombre de possibilités budgétaires réservées pour ces avancements.

Ces avancements permettent le passage au grade immédiatement supérieur au grade immédiatement inférieur du même corps.

Exceptions :

- le passage IRI---
- le passage IRO se fait exclusivement par changement de grade après sélection professionnelle.
- le corps d'Assistant Ingénieur n'est pas concerné ne comportant qu'un seul grade.

III. LE CHANGEMENT DE GRADE APRES SÉLECTION PROFESSIONNELLE

(Accès à I.R. Hors Classe, AAR Technicien de 1ère Classe, AAR Principal et SAR de 1ère Classe).

L'examen professionnel de sélection qui précède l'avis de la CAP a lieu dans les conditions suivantes :

- Les emplois à pourvoir sont répartis (pour les Ingénieurs d'Études et les Techniciens) par A.P.
- Un Jury constitué par désignation par les I.R. comprend par le Dir. représentant les membres du jury.

Bientôt en vente !

**DES RAISONS D'AGIR A L'INSERM :
POUR NOS REVENDICATIONS,
POUR DES MOYENS REpondANTS
AUX PROBLEMES DE SANTE**

Le SNTRS-CGT a été reçu le 4 novembre par la Direction Générale qui a précisé sa position face aux revendications des personnels. Voici les grandes lignes des échanges qui ont suivi et qui confirment toutes les raisons d'agir à l'INSERM, comme dans l'ensemble des EPST et en convergence avec tous les salariés.

EMPLOI/BUDGET

22 créations d'emploi ITA sont prévues cette année à l'INSERM. Le gel des poses d'administratifs n'est pas levé et le ministère considère que des "gains de productivité" sont possibles dans ce domaine. Le SNTRS-CGT a calculé qu'il faudrait 700 créations d'emploi d'ITA en 1989 pour retrouver le rapport ITA/CHERCHEURS de 1975 !... Depuis cette date, ce rapport n'a cessé de décroître ; tandis que le nombre de boursiers et stagiaires notamment, mais aussi de TUC, vacataires..., augmente dans tous les labos et services. Précarisation de l'emploi, surcharge de travail et recomposition des contenus de travail entre ingénieurs, techniciens, administratifs et chercheurs en sont les conséquences directes.

La situation est devenue intolérable et les tensions s'accroissent dans les équipes. Il faut créer les emplois statutaires correspondant aux fonctions permanentes exercées dans les laboratoires.

La Direction Générale reconnaît que les ministères de tutelle restent sourds quant aux spécificités des métiers d'administratifs de la Recherche, alors que les besoins existent.

Par contre, Monsieur LAZAR réfute totalement les centaines de créations de postes nécessaires : "le rapport ITA/CHERCHEURS de 1975 ne correspondait pas forcément à une bonne organisation du travail. Faut-il vraiment y revenir ? D'ailleurs, d'autres modes d'organisation existent : aux USA par exemple" Et pour cause !... Poussé plus avant dans l'appréciation des causes qui conduisent à la situation actuelle chez nous, le Directeur Général s'est refusé à considérer qu'il y avait désengagement du Service Public et a déclaré que seuls les laboratoires en étaient responsables : "il n'y a que dans la recherche -médicale en particulier- qu'on n'accepte pas les arbitrages de la Nation. Les laboratoires ont pris l'initiative d'un développement sauvage et sont repartis dans la course aux hors statuts. Or, ils n'ont pas à se substituer à l'Etat pour déterminer la croissance nécessaire"

Le même discours est tenu par le Directeur Général pour les moyens de fonctionnement des laboratoires. Notre commentaire : est-ce du développement sauvage si les labos ne sont couverts qu'à 60 % de leur budget par l'INSERM ? Et l'introduction de nouvelles techniques, cela se fait-il sans investissement ? Et les formations par la recherche, le rajeunissement des labos demandés par les instances d'évaluation et la Nation ? Et les problèmes de santé pour lesquels les labos sont constamment sollicités, peuvent-ils se résoudre avec une croissance de 2 % en volume ?...Encore heureux que 150 millions aient été débloqués pour le SIDA... mais la recherche clinique, le vieillissement, le handicap, etc...?!

On peut faire remarquer aussi que le gouvernement a fait un choix. Car le budget de la recherche augmente effectivement : mais ce sont la recherche militaire et l'aide aux entreprises qui sont privilégiées... pour quelles retombées ? D'ailleurs le représentant

au ministère l'a déclaré lui-même : "la programmation de la recherche est de moins en moins en vogue au gouvernement". Il s'agit bien de désengagement dans la recherche à long terme.

STATUT/REMUNERATIONS

Et pendant ce temps là, 8 transformations d'emplois ITA sont affichées au budget 89 de l'INSERM : soit 1 % des déclassés ! Cela frise la provocation. Dans ces conditions, les concours sont totalement pipés.

Les pertes de pouvoir d'achat, les niveaux de rémunérations insuffisants, les carrières bloquées, les lourdeurs et inadaptations du statut, tout cela doit faire l'objet de négociations.

La Direction Générale considère qu'un certain nombre de revendications ne relèvent pas de sa compétence et s'est étonnée du fait qu'on puisse envisager de parler négociations salariales à son niveau (même s'il y a effectivement selon elle des problèmes de pouvoir d'achat et nécessité de porter un effort sur les plus défavorisés). Elle a donc renvoyé aux négociations Fonction Publique en précisant toutefois qu'on ne pouvait se donner à tout le monde (infirmières, enseignants...). Au cours de la réunion au ministère de la Recherche le 27 octobre, le Chef de cabinet a fait savoir que des négociations pour aménager le statut étaient envisagées (il s'agit essentiellement des concours pour les ITA et des 3 candidatures pour les chercheurs).

Que compte faire la Direction de l'INSERM ?

"je suis prêt à ouvrir des discussions là-dessus, mais le temps n'est pas à renégocier le statut. Il y a encore des adversaires de la titularisation. Il faut trouver des aménagements pour le faire fonctionner à plein. La priorité, c'est le reclassement des ITA d'abord, et des chercheurs, à l'intérieur de ce statut"

C'est clair : sans la mobilisation massive des ITA et des chercheurs, la revalorisation des métiers de la Recherche n'aura pas lieu. Elle n'est même pas envisagée ! Quant au reclassement, il préoccupe tout le monde... depuis 82, et 1/3 des ITA sont encore déclassés.

Quant au statut, les quelques aménagements envisagés ne répondront pas au problème de fond : il faut des modes de recrutement, de promotion et des carrières et rémunérations adaptées à la recherche. La fonction sociale des personnels de formation et de recherche doit être reconnue en tant que telle à partir des réalités professionnelles de ces secteurs.

Les primes doivent être intégrées dans le salaire.

Les grilles doivent être renégociées sur la base du SMIC à 6000 F

NOUS REVENDIQUONS :

- la création d'emplois,
- le reclassement des personnels déclassés,
- l'ouverture de négociations pour l'amélioration du statut et les moyens de son fonctionnement,
- la reconnaissance des qualifications,
- la révision de la grille (SMIC à 6000 F).

Le 15 novembre le budget de la Recherche est discuté à l'Assemblée Nationale

Ce jour, de manière spécifique et en convergence avec les autres salariés,

EXPRIMEZ VOS REVENDICATIONS, AGISSEZ POUR LA SATISFACTION DE CELLES-CI :

- en arrêtant le travail,
- en organisant des délégations,
- en participant aux manifestations.

En Région Parisienne: 10 H rassemblement à l'Assemblée Nationale
angle de la rue de Lille et du Bd St Germain

FERC
RECHERCHE

Sntrs C
Inra G
Unses T

NE PAS RESTER SUR LE BORD DU CHEMIN DES RAISONS D'AGIR !

Reçus le 27 Octobre par le Directeur du Cabinet du Ministère de la Recherche, celui-ci nous a confirmé la politique qu'il entend suivre.

Emploi

"Il ne peut y avoir créations et transformations en même temps".

-- La réalité, c'est les 331 créations d'emplois d'ITA dans les organismes de recherche et les 17 dans l'Enseignement Supérieur qui ne combleront pas les 600 suppressions de ces dernières années et la poursuite de 2 gels d'emplois sur 10 vacants dans l'Enseignement Supérieur.

-- La réalité, c'est le maintien pour les administratifs de la mesure des 50% des emplois vacants gelés au CNRS et aucune création à l'INRA.
"Les administratifs doivent être productifs, ils peuvent être remplacés par la bureautique"

-- La réalité, c'est l'insuffisance des emplois d'ITA et de Chercheurs et le recours de plus en plus fréquent à des boursiers, TUC qui se substituent à des emplois stables.

Statut

Le sous-classement est catastrophique :

- . 15 transformations au CNRS → 5000 déclassés
- . 15 transformations à l'INRA → 1500 déclassés
- . 8 transformations à l'INSERM → 800 déclassés
- . Aucune transformation dans l'Enseignement Supérieur → 10 000 déclassés

Dans ce contexte, les concours ne peuvent jouer leur rôle pour assurer :

- un réel recrutement sur la base de la reconnaissance de la qualification.
- Une promotion qui correspond à une évaluation de carrière en rapport avec la fonction exercée.
- Le rajeunissement et la vitalité des équipes.

**Le statut doit être renégocié
et les moyens dégagés.**

Rémunérations

" Les salaires sont insuffisants, mais nous nous demandons si nous ne pouvons pas attendre les mesures de revalorisation des enseignants et nous raccrocher".

C'est inacceptable, la fonction sociale des personnels de formation et de recherche doit être reconnue en tant que telle à partir des réalités professionnelles de ces secteurs.
Les primes doivent être intégrées dans le salaire.
Les grilles doivent être renégociées sur la base du SMIC à 6000 F et des 1500 F immédiatement.

Programmation du "non" effort de Recherche

"La programmation des efforts de Recherche est de moins en moins en vogue dans le gouvernement" et pour cause... et les choix sont faits au coup par coup en fonction des "contraintes européennes" et des intérêts de rentabilité des grandes firmes, les deux étant liés.

Si les crédits de fonctionnement augmentent de 6%, le fonds de Recherche et Technologie qui marque la poursuite de la politique précédente, augmente de 30% ; plus grave...

...PENDANT CE TEMPS LA...

Les crédits consacrés à l'aide aux entreprises augmente de 40 % et le crédit d'impôt représente 2 milliards de F, plus que tout le budget de l'INRA où des labos jugés rentables sont l'objet de tentatives de privatisation (analyse des sols, semences...)

Nous revendiquons :

- la création d'emplois
- le reclassement des personnels déclassés
- l'ouverture de négociations pour l'amélioration du statut et les moyens de son fonctionnement
- la reconnaissance des qualifications
- la révision de la grille (SMIC à 6000 F)

Le 15 novembre le budget de la Recherche est discuté à l'Assemblée Nationale

Ce jour, de manière spécifique et en convergence avec les autres salariés

EXPRIMEZ VOS REVENDICATIONS, AGISSEZ POUR LA SATISFACTION DE CELLES-CI

- en arrêtant le travail
- en organisant des délégations
- en participant aux manifestations

Pour la Région Parisienne

JOURNEE D'ACTION NON-STOP

P o u r l a R e c h e r c h e

- à 10 h à l'ASSEMBLEE NATIONALE, angle rue de Lille et Bld St Germain
- à 12 h au métro Solférino pour se rendre en MANIFESTATION au Ministère des Finances à 12 h 30 (pique-nique à la Pyramide du Louvre)
- à 14 h 30 Rendez-vous FONCTION PUBLIQUE (métro Sèvres babylone) pour se rendre à MATIGNON
- à 16 h rendez-vous place St Augustin pour l'action UGICT (Métro St Augustin).